



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 20 janvier 2015

196 : un numéro pour toute demande de secours en mer

Les centres opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) disposent désormais d'un numéro d'urgence abrégé, le **196**. Les CROSS rejoignent ainsi la liste des centres d'appels d'urgence à l'instar des SAMU et CODIS.

Le 196 ne remplace pas le numéro d'urgence européen 112. Il permet une mise en contact téléphonique le plus rapidement possible avec les CROSS sans retarder l'envoi de moyens adaptés à la situation d'urgence. Avec le 196, les CROSS sont considérés réglementairement comme service d'urgence. Ils peuvent désormais solliciter les opérateurs de téléphonie sans se justifier d'une demande de localisation d'une personne détentrice d'un téléphone portable afin de renforcer l'efficacité de la réponse à une demande de secours.

Appeler le 196, c'est l'assurance d'être en contact avec des professionnels du sauvetage en mer capables de répondre efficacement à une demande de secours.

Attention : le 196 ne se substitue pas en mer à la VHF, prioritaire pour alerter et rester en contact avec le CROSS et les moyens de secours.

Vous êtes témoins à terre d'un événement de mer impliquant des personnes ; ces personnes vous paraissent en détresse :

- Le 196 permet alors de joindre directement un centre de sauvetage en mer (CROSS), 24H/24 - 7j/7.
- Le 196 est gratuit.
- Le 196 permet au centre de sauvetage de vous localiser.
- Avec le 196, un CROSS en tant que service d'urgence peut aussi solliciter les opérateurs de téléphonie pour localiser un téléphone portable d'une personne impliquée dans une situation de détresse en mer.



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

